



## AVIS AUX MEMBRES

N° 2002- 087

Le 16 octobre 2002

### DÉPÔTS DE COUVERTURE ACCEPTABLES POUR DES POSITIONS VENDEUSES D'OPTIONS D'ACHAT

#### Options sur obligations du gouvernement du Canada

Vous trouverez ci-dessous une liste des obligations du gouvernement du Canada qui sont acceptables comme dépôt de sous-jacent aux fins de couverture des positions vendeuses d'options d'achat sur obligations.

La Règle A-708 (1) (b) se lit en partie comme suit :

«Les obligations du gouvernement du Canada qui :

- (i) soit constituent l' obligation sous-jacente;
- (ii) soit sont jugées acceptables par la Société.»

Les obligations qui:

- (i) comportent un coupon ayant un taux plus élevé;
- (ii) ont une valeur nominale à l'échéance d'au moins 1,000,000,000\$;
- (iii) se négocient à une prime de 5\$ supérieure à celle des obligations sous-jacentes;
- (iv) arrivent à échéance au plus tôt 2 ans avant les obligations sous-jacentes.

#### Obligations sous options

#### Couverture acceptable

##### OBK-Gouvernement

<b>du Canada</b>	9 %, 1 <sup>er</sup> mars 2011	9 ¼%	1 <sup>er</sup> juin 2022
		9 ¾%	1 <sup>er</sup> juin 2021
		10 ¼%	15 mars 2014
		10 ½%	15 mars 2021
		11 ¼%	1 <sup>er</sup> juin 2015

##### OBZ-Gouvernement

<b>du Canada</b>	8%, 1 <sup>er</sup> juin 2023	9%	1 <sup>er</sup> juin 2025
		9 ¼%	1 <sup>er</sup> juin 2022
		9 ¾%	1 <sup>er</sup> juin 2021

---

#### Corporation canadienne de compensation de produits dérivés

65, rue Queen Ouest  
Bureau 700  
Toronto, Ontario  
M5H 2M5  
Tél. : 416-367-2463  
Télec. : 416-367-2473

800, square Victoria  
3ième étage  
Montréal (Québec)  
H4Z 1A9  
Tél. : 514-871-3545  
Télec. : 514-871-3530



## Options sur contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada (OGB)

Vous trouverez ci-dessous une liste des obligations du gouvernement du Canada qui sont acceptables comme dépôt de sous-jacent aux fins de couverture des positions vendeuses d'options d'achat sur contrats à terme (OGB).

La Règle A-708 (1) (f) se lit en partie comme suit :

«Les obligations du gouvernement du Canada qui :

- i) soit constituent l'obligation sous-jacente ;
- ii) soit sont réputées acceptables par la Société.»

	<b>Contrat sous-jacent</b>		<b>Couverture acceptable</b>
<b>CGB</b>	Décembre 2002	6 % 5 ¼%	1 <sup>er</sup> juin 2011 1 <sup>er</sup> juin 2012
<b>CGB</b>	Mars 2003	6% 5 ¼%	1 <sup>er</sup> juin 2011 1 <sup>er</sup> juin 2012
<b>CGB</b>	Juin 2003	6% 5 ¼%	1 <sup>er</sup> juin 2011 1 <sup>er</sup> juin 2012
<b>CGB</b>	Septembre 2003	5 ¼%	1 <sup>er</sup> juin 2012

Roger Warner  
Directeur des opérations

---

### Corporation canadienne de compensation de produits dérivés

65, rue Queen Ouest  
Bureau 700  
Toronto, Ontario  
M5H 2M5  
Tél. : 416-367-2463  
Télec. : 416-367-2473

800, square Victoria  
3ième étage  
Montréal (Québec)  
H4Z 1A9  
Tél. : 514-871-3545  
Télec. : 514-871-3530